

Nº 4
Novembre
2025

GÉOPORO

ISSN : 3005-2165

Revue de Géographie du PORO



Département de Géographie
Université Péléforo Gon Coulibaly

Indexations



<https://sjifactor.com/passport.php?id=23980>



<https://reseau-mirabel.info/revue/21571/Geoporo>



<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/947477>



<https://portal.issn.org/resource/ISSN/3005-2165>

COMITE DE PUBLICATION ET DE RÉDACTION

Directeur de publication :

KOFFI Brou Emile, Professeur Titulaire de Géographie, Université Alassane Ouattara

Rédacteur en chef :

TAPE Sophie Pulchérie, Maître de Conférences en Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY

Membres du secrétariat :

- KONAN Hyacinthe, Maître de Conférences en Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY
- Dr DIOBO Kpaka Sabine, Maître de Conférences, Université Peleforo GON COULIBALY
- SIYALI Wanlo Innocents, Maître-assistant en Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY
- COULIBALY Moussa, Maître-assistant en Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY
- DOSSO Ismaïla, Assistant en Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY

COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

- KOFFI Brou Emile, Professeur Titulaire de Géographie, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- YAPI-DIAHOU Alphonse, Professeur Titulaire de Géographie, Université Paris 8 (France)
- ALOKO-N'GUESSAN Jérôme, Directeur de Recherches en Géographie, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
- VISSIN Expédit Wilfrid, Professeur Titulaire de Géographie, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- DIPAMA Jean Marie, Professeur Titulaire de Géographie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)
- ANOH Kouassi Paul, Professeur Titulaire de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- EDINAM Kola, Professeur Titulaire de Géographie, Université de Lomé (Togo)
- BIKPO-KOFFIE Céline Yolande, Professeur Titulaire de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- GIBIGAYE Moussa, Professeur Titulaire de Géographie, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- VIGNINOU Toussaint, Professeur Titulaire de Géographie, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

- ASSI-KAUDJHIS Joseph, Professeur Titulaire de Géographie, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- SOKEMAWU Koudzo, Professeur Titulaire de Géographie, Université de Lomé (Togo)
- MENGHO Maurice Boniface, Professeur Titulaire, Université de Brazzaville (République du Congo)
- NASSA Dabié Désiré Axel, Professeur Titulaire de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- KISSIRA Aboubakar, Professeur Titulaire de Géographie, Université de Parakou (Bénin)
- KABLAM Hassy N'guessan Joseph, Professeur Titulaire de Géographie, Université Félix Houphouët- Boigny, (Côte d'Ivoire)
- VISSOH Sylvain, Professeur Titulaire de Géographie, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- Jürgen RUNGE, Professeur titulaire de Géographie physique et Géoecologie, Goethe-University Frankfurt Am Main (Allemagne)
- DIBI-ANOH Pauline, Professeur Titulaire de Géographie, Université Felix Houphouët- Boigny, (Côte d'Ivoire)
- LOBA Akou Franck Valérie, Professeur Titulaire de Géographie, Université Félix Houphouët- Boigny (Côte d'Ivoire)
- MOUNDZA Patrice, Professeur Titulaire de Géographie, Université Marien N'Gouabi (Congo)

COMITE DE LECTURE INTERNATIONAL

- KOFFI Simplice Yao, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
- KOFFI Yeboué Stephane Koissy, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
- KOUADIO Nanan Kouamé Félix, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire),
- KRA Kouadio Joseph, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire),
- TAPE Sophie Pulchérie, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
- ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
- ALLA kouadio Augustin, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
- DINDJI Médé Roger, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

- DIOBO Kpaka Sabine Epse Doudou, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
- KOFFI Lath Franck Eric, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
- KONAN Hyacinthe, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
- KOUDOU Dogbo, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
- SILUE Pebanangnanan David, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
- FOFANA Lancina, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
- GOGOUA Gbamain Franck, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
- ASSOUMAN Serge Fidèle, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
- DAGNOGO Foussata, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
- KAMBIRE Sambi, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
- KONATE Djibril, Maitre de Conférences en Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
- ASSUE Yao Jean Aimé, Maitre de Conférences en Géographie, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- GNELE José Edgard, Maitre de conférences en Géographie, université de Parakou (Benin)
- KOFFI Yao Jean Julius, Maitre de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)
- MAFOU Kouassi Combo, Maitre de Conférences en Géographie, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
- SODORE Abdoul Azise, Maître de Conférences en Géographie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)
- ADJAKPA Tchékpo Théodore, Maître de Conférences en Géographie, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- BOKO Nouvewa Patrice Maximilien, Maitre de Conférences en Géographie, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- YAO Kouassi Ernest, Maitre de Conférences en Géographie, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
- RACHAD Kolawolé F.M. ALI, Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

1. Le manuscrit

Le manuscrit doit respecter la structuration habituelle du texte scientifique : **Titre** (en français et en anglais), **Coordonnées de(s) auteur(s)**, **Résumé et mots-clés** (en français et en anglais), **Introduction** (Problématique ; Objectif(s) et Intérêt de l'étude compris) ; **Outils et Méthodes** ; **Résultats** ; **Discussion** ; **Conclusion** ; **Références bibliographiques**. **Le nombre de pages du projet d'article** (texte rédigé dans le logiciel Word, Book antiqua, taille 11, interligne 1 et justifié) **ne doit pas excéder 15**. Écrire les noms scientifiques et les mots empruntés à d'autres langues que celle de l'article en italique. En dehors du titre de l'article qui est en caractère majuscule, tous les autres titres doivent être écrits en minuscule et en gras (Résumé, Mots-clés, Introduction, Résultats, Discussion, Conclusion, Références bibliographiques). Toutes les pages du manuscrit doivent être numérotées en continu. Les notes infrapaginaires sont à proscrire.

Nota Bene :

-Le non-respect des normes éditoriales entraîne le rejet d'un projet d'article.

-Tous les nom et prénoms des auteurs doivent être entièrement écrits dans les références bibliographiques.

-La pagination des articles et chapitres d'ouvrage, écrire p. 16 ou p. 2-45, par exemple et non pp. 2-45.

-En cas de co-publication, citer tous les co-auteurs.

-Eviter de faire des retraits au moment de débuter les paragraphes.

-Plan : Titre, Coordonnées de(s) auteur(s), Résumé, Introduction, Outils et méthode, Résultats, Discussion, Conclusion, Références Bibliographiques.

-L'année et le numéro de page doivent accompagner impérativement un auteur cité dans le texte (Introduction – Méthodologie – Résultats – Discussion). Exemple : KOFFI S. Y. *et al.* (2023, p35), (ZOUHOULA B. M. R. N., 2021, p7).

1.1. *Le titre*

Il doit être explicite, concis (16 mots au maximum) et rédigé en français et en anglais (Book Antiqua, taille 12, Lettres capitales, Gras et Centré avec un espace de 12 pts après le titre).

1.2. *Le(s) auteur(s)*

Le(s) NOM (s) et Prénom(s) de l'auteur ou des auteurs sont en gras, en taille 10 et aligner) gauche, tandis que le nom de l'institution d'attaché, l'adresse électronique et le numéro de téléphone de l'auteur de correspondance doivent apparaître en italique, taille 10 et aligner à gauche.

1.3. *Le résumé*

Il doit être en français (250 mots maximum) et en anglais. Les mots-clés et les keywords sont aussi au nombre de cinq. Le résumé, en taille 10 et justifié, doit synthétiser le contenu de l'article. Il doit comprendre le contexte d'étude, le problème, l'objectif général, la méthodologie et les principaux résultats.

1.4. *L'introduction*

Elle doit situer le contexte dans lequel l'étude a été réalisée et présenter son intérêt scientifique ou socio-économique.

L'appel des auteurs dans l'introduction doit se faire de la manière suivante :

-Pour un seul auteur : (ZOUHOULA B. M. R. N., 2021, p7) ou ZOUHOULA B. M. R. N. (2021, p7)

-Pour deux (02) auteurs : (DIOBO K. S. et TAPE S. P., 2018, p202) ou DIOBO K. S. et TAPE S. P. (2018, p202)

-Pour plus de deux auteurs : (KOFFI S. Y. *et al.*, 2023, p35) ou KOFFI S. Y. *et al.* (2023, p35)

Le texte est en Book antiqua, Taille 11 et justifié.

1.5. *Outils et méthodes*

L'auteur expose l'approche méthodologique adoptée pour l'atteinte des résultats. Il présentera donc les outils utilisés, la technique d'échantillonnage, la ou les méthode(s) de collectes des données quantitatives et qualitatives. Le texte est en Book antiqua, Taille 11 et justifié.

1.6. *Résultats*

L'auteur expose les résultats de ses travaux de recherche issus de la méthodologie annoncée dans "Outils et méthodes" (pas les résultats d'autres chercheurs).

Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante : 1. Premier niveau, premier titre (Book antiqua, Taille 11 en gras), 1.1. Deuxième niveau (Book antiqua, Taille 11 gras italique), 1.1.1. Troisième niveau (Book antiqua, Taille 11 italique). Le texte est en Book antiqua, Taille 11 et justifié.

1.7. *Discussion*

Elle est placée avant la conclusion. Le texte est en Book antiqua, Taille 11 et justifié. L'appel des auteurs dans la discussion doit se faire de la manière suivante :

-Pour un auteur : (ZOUHOULA B. M. R. N., 2021, p7) ou ZOUHOULA B. M. R. N. (2021, p7)

-Pour deux (02) auteurs : (DIOBO K. S. et TAPE S. P., 2018, p202) ou DIOBO K. S. et TAPE S. P. (2018, p202)

-Pour plus de deux auteurs : (KOFFI S. Y. *et al.*, 2023, p35) ou KOFFI S. Y. *et al.* (2023, p35)

1.8. *Conclusion*

Elle doit être concise et faire le point des principaux résultats. Le texte est en Book antiqua, Taille 11 et justifié.

1.9. Références bibliographiques

Elles sont présentées en taille 10, justifié et par ordre alphabétique des noms d'auteur et ne doivent pas excéder 15. Le texte doit être justifié. Les références bibliographiques doivent être présentées sous le format suivant :

Pour les ouvrages et rapports : AMIN Samir, 1996, Les défis de la mondialisation, Paris, L'Harmattan.

Pour les articles scientifiques, thèses et mémoires : TAPE Sophie Pulchérie, 2019, « *Festivals culturels et développement du tourisme à Adiaké en Côte d'Ivoire* », Revue de Géographie BenGéO, Bénin, 26, pp.165-196.

Pour les articles en ligne : TOHOZIN Coovi Aimé Bernadin et DOSSOU Gbedegbé Odile, 2015 : « *Utilisation du Système d'Information Géographique pour la restructuration du Sud-Est de la ville de Porto-Novo, Bénin* », Afrique Science, Vol. 11, N°3, <http://www.afriquescience.info/document.php?id=4687>. ISSN 1813-548X, consulté le 10 janvier 2023 à 16h.

Les noms et prénoms des auteurs doivent être écrits entièrement.

2. Les illustrations

Les tableaux, les figures (carte et graphique), les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis (centré), placé en-dessous de l'élément d'illustration (Taille 10). La source (centrée) est indiquée en-dessous du titre de l'élément d'illustration (Taille 10). Ces éléments d'illustration doivent être : i. Annoncés, ii. Insérés, iii. Commentés dans le corps du texte. Les cartes doivent impérativement porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle. Le manuscrit doit comporter impérativement au moins une carte (Carte de localisation du secteur d'étude).

Indexations



<https://sifactor.com/passport.php?id=23980>



<https://reseau-mirabel.info/revue/21571/Geoporo>



<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/947477>



<https://portal.issn.org/resource/ISSN/3005-2165>

SOMMAIRE

1	<u>DYNAMIQUE CLIMATIQUE DANS LA BASSE VALLEE DU MONO A L'EXUTOIRE ATHIEME AU BENIN (AFRIQUE DE L'OUEST)</u> Auteur(s): ASSABA Hogouyom Martin, SODJI Jean, AZIAN D. Donatien, Virgile GBEFFAN, VISSIN Expédit Wilfrid. N° Page : 1-9
2	<u>PAYSAGES DE VALLEES ET EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL DANS LA SOUS-PREFECTURE DE BÉOUMI 2002 A 2024 (Centre de la Côte d'Ivoire)</u> Auteur(s): Djibril Tenena YEO, Pascal Kouamé KOFFI, Lordia Florentine ASSI, Nambégué SORO. N° Page : 10-21
3	<u>APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE AU QUARTIER KALLEY PLATEAU (NIAMEY, NIGER)</u> Auteur(s): SOULEY BOUBACAR Adamou, BOUBACAR ABOU Hassane, MOTCHO KOKOU Henry, DAMBO Lawali. N° Page : 22-36
4	<u>CONFLITS CULTIVATEURS-ELEVEURS DANS LE DEPARTEMENT DE ZUENOULA (CENTRE-OUEST DE LA COTE D'IVOIRE)</u> Auteur(s): KRA Koffi Siméon. N° Page : 37-47
5	<u>DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX DE L'URBANISATION DE LA VILLE DE MAN À L'OUEST DE LA COTE D'IVOIRE</u> Auteur(s): KONÉ Atchiman Alain, AFFRO Mathieu Jonasse, SORO Nambegué. N° Page : 48-61
6	<u>EVALUATION DES MODELES CLIMATIQUES REGIONAUX (CORDEXAFRICA) POUR UNE ÉTUDE DES TENDANCES FUTURES DES PRÉCIPITATIONS DE LA VALLÉE DU NIARI (REPUBLIQUE DU CONGO)</u> Auteur(s): Martin MASSOUANGUI-KIFOUALA, MASSAMBA-BABINDAMANA Milta-Belle Achille. N° Page : 62-72
7	<u>RÔLE DES FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUE SUR L'INTENTION DE MIGRER AU NORD DU SÉNÉGAL</u> Auteur(s): Issa MBALLO. N° Page : 73-86
8	<u>ÉVALUATION DE L'ENVAISEMENT DE LA MARRE DE KOUMBELOTI DANS LA COMMUNE DE L'OTI 1 AU NORD-TOGO</u> Auteur(s): KOLANI Lamitou-Dramani, KOUMOI Zakariyao, BOUKPESSI Tchaa. N° Page : 87-96
9	<u>DÉGRADATION ET AMÉNAGEMENT DU TRONÇON DE ROUTE MAMAN MBOUALÉ-MANIANGA DANS L'ARRONDISSEMENT 6 TALANGAÏ À BRAZZAVILLE.</u> Auteur(s): Robert NGOMEKA. N° Page : 97-110

10	<u>CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES VENDEURS DE TÉLÉPHONES AU BLACK MARKET D'ADJAMÉ (CÔTE D'IVOIRE)</u> Auteur(s): SERI-YAPI Zohonon Sylvie Céline, KOUADIO Armel Akpénan Junior, BOSSON Eby Joseph. N° Page : 111-125
11	<u>INSECURITE ALIMENTAIRE ET STRATEGIES GOUVERNEMENTALES DANS L'OUEST DU NIGER</u> Auteur(s): ALI Nouhou. N° Page : 126-136
12	<u>EFFETS DE L'URBANISATION SUR LA CULTURE MARAICHERE DANS L'ARRONDISSEMENT 6 TALANGAÏ DE 2000 A 2020 (RÉPUBLIQUE DU CONGO)</u> Auteur(s): Akoula Backobo Jude Hermes, Maliki Christian, Louzala Kounkou Bled Dumas Blaise. N° Page : 137-146
13	<u>GESTION DES ORDURES MENAGERES POUR UNE MEILLEURE SANTE DES POPULATIONS DANS LA VILLE DE MANGO (NORD-TOGO)</u> Auteur(s): LARE Babénoun. N° Page : 146-161
14	<u>MISE EN PLACE D'UN CADRE DE COLLABORATION HARMONIEUX ENTRE L'AMUGA ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU GRAND ABIDJAN EN FAVEUR D'UN TRANSPORT URBAIN DURABLE ET PERFORMANT</u> Auteur(s): KOUTOUA Amon Jean-Pierre, KONARE Ladj. N° Page : 161-174
15	<u>SECURISATION ET LAVAGE DES MOYENS DE TRANSPORT, UNE STRATEGIE DE SURVIE FACE A LA CRISE DE L'EMPLOI A LOME</u> Auteur(s): Kossi AFELI, Kodjo Gnimavor FAGBEDJI, Komla EDOH. N° Page : 175-187
16	<u>CARTOGRAPHIE DE L'ÉROSION HYDRIQUE DANS LE BASSIN DU BAOBOLONG (CENTRE-OUEST DU SÉNÉGAL)</u> Auteur(s): DIOP Mame Diarra, FALL Chérif Amadou Lamine, SANE Yancouba, SECK Henry Marcel, COLY Kémo. N° Page : 188-203
17	<u>LA RIZICULTURE FEMININE, UNE STRATEGIE DE LUTTE CONTRE L'INSECURITE ALIMENTAIRE DANS LA VILLE DE NIENA</u> Auteur(s): DIAKITE Salimata, TRAORE Djakanibé Désiré. N° Page : 204-219
18	<u>ANTHROPOGENIC ACTIVITIES AND DEGRADATION OF VEGETATION COVER IN THE DEPARTMENT OF KANI, IN THE NORTHWEST OF THE IVORY COAST</u> Auteur(s): BAMBA Ali, GBODJE Jean-François Aristide, ASSI-KAUDJHIS Joseph P.. N° Page : 220-233
19	<u>CONTRAINTE A LA MISE EN VALEUR DES CHAMPS DE CASE DU DOUBLET LOKOSSA-ATHIEME AU SUD DU BENIN</u> Auteur(s): Félicien GBEGNON, Akibou Abaniché AKINDELE, Jean-Marie Mèyilon DJODO. N° Page : 234-248

20	<u>ANALYSE DES TEMPERATURES DE MER ET DES PRECIPITATIONS DANS LE CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE A LOME</u> Auteur(s): LEMOU Faya. N° Page : 249-261
21	<u>ACTION DE L'HOMME ET DÉGRADATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DE LA RÉSERVE DE LAMTO (CÔTE D'IVOIRE)</u> Auteur(s): N'GORAN Ahou Suzanne. N° Page : 262-270
22	<u>ANALYSE DE LA DYNAMIQUE DU COUVERT VÉGÉTAL DANS LE CENTRENORD DU BURKINA FASO</u> Auteur(s): Yasmina TEGA, Hycenth Tim NDAH, Evéline COMPAORE-SAWADOGO, Johannes SCHULER, Jean-Marie DIPAMA. N° Page : 271-285
23	<u>PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'ALIMENTATION EN ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE LA ROUTE DES PÊCHES 286 (BENIN)</u> Auteur(s): BONI Gratien . N° Page : 286-299
24	<u>LA DISPONIBILITÉ ALIMENTAIRE A L'ÉPREUVE DE L'ESSOR DE L'ORPAILLAGE DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE SIEMPURGO (NORD DE LA COTE D'IVOIRE)</u> Auteur(s): KOFFI Guy Roger Yoboué, KONE Levol, COULIBALY Mékié. N° Page : 300-310
25	<u>LA COMMERCIALISATION DE LA BANANE PLANTAIN DANS LA SOUSPREFECTURE DE BONON (CENTRE-OUEST DE LA COTE D'IVOIRE)</u> Auteur(s): KOUAME Kanhoun Baudelaire. N° Page : 311-325
26	<u>VECU ET PERCEPTION DE LA TRYPARASOMIASE HUMAINE AFRICAINE EN MILIEU RURAL : ETUDE DE CAS A MINDOULI (REPUBLIQUE DU 326 CONGO)</u> Auteur(s): Larissa Adachi BAKANA. N° Page : 326-337
27	<u>LE TAXI-TRICYCLE, UN MODE DE DÉSENCLAVEMENT DE LA COMMUNE PÉRIPHÉRIQUE DE BINGERVILLE (ABIDJAN, CÔTE 338 D'IVOIRE)</u> Auteur(s): COULIBALY Amadou, FRAN Yelly Lydie Lagrace, KOUDOU Welga Prince, DIABAGATÉ Abou. N° Page : 338-353
28	<u>DYNAMIQUE DES FORMATIONS PAYSAGERES DANS LES TERROIRS DE BLISS ET DE FOGNY KOMBO EN BASSE CASAMANCE (SENEGAL)</u> Auteur(s): SAMBOU Abdou Kadrl, MBAYE Ibrahima. N° Page : 354-367
29	<u>INSALUBRITÉ ET PRÉCARITÉ SANITAIRE URBAIN À DIVO (SUD-OUEST, CÔTE D'IVOIRE) : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES</u> Auteur(s): DIARRASSOUBA Bazoumana. N° Page : 368-379

30	<u>DISTRIBUTION SPATIALE DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES PUBLIQUES : UN FACTEUR IMPORTANT DANS L'ACCESSIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE DES POPULATIONS AUX CENTRES DE SANTÉ DANS LA VILLE DE ZUÉNOULA</u> Auteur(s): AYEMOU Anvo Pierre, ZOHOURE Gazalo Rosalie, ISSA Bonaventure Kouadio. N° Page : 380-393
31	<u>TYPOLOGIE ET AIRES DE RAYONNEMENT DES INFRASTRUCTURES MARCHANDES DANS LA VILLE DE PORTO-NOVO</u> Auteur(s): ZANNOU Sandé. N° Page : 394-406
32	<u>COMPOSITION ET RÉPARTITION DES UNITÉS DE PRODUCTION DE PAIN ET DE PÂTISSERIE À KORHOGO (CÔTE D'IVOIRE)</u> Auteur(s): OUATTARA Mohamed Zanga. N° Page : 407-421
33	<u>DYNAMIQUE DES ECOSYSTEMES DE MANGROVE DANS LA COMMUNE D'ENAMPORE (BASSE-CASAMANCE/SENEGAL)</u> Auteur(s): Joseph Saturnin DIEME, Henri Marcel SECK 422 , Bonoua FAYE, Ibrahima DIALLO. N° Page : 422-432
34	<u>ECONOMIE DE LA MER ET EQUILIBRE DE LA ZONE COTIERE DU TOGO, IMPACTS DES OUVRAGES PORTUAIRES</u> Auteur(s): Djiwonou Koffi ADJALO, Koko Zébéro HOUEDAKOR, Kouami Dodji ADJAHO, Etse GATOGO, Kpotivi Kpatanyo WILSON-BAHUN, Komlan KPOTOR. N° Page : 433-444
35	<u>ALIMENTATION DE L'ENFANT DE 0 À 3 ANS DANS LE DISTRICT SANITAIRE DE BOUAKÉ ET DE COCODY-BINGERVILLE (CÔTE D'IVOIRE)</u> Auteur(s): Veh Romaric BLE, Tozan ZAH BI, Brou Emile KOFFI. N° Page : 445-457
36	<u>IMPACT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA FORêt DE WARI-MARO AU BENIN SUR LE BIEN-ÊTRE DES MÉNAGES</u> Auteur(s): Raïssa Chimène JEKINNOU, Maman-Sani ISSA, Moussa WARI ABOUBAKAR. N° Page : 458-469
37	<u>LA VILLE DE BROBO FACE À L'EXPANSION URBAINE : ENJEUX ET PROBLÉMATIQUES DE L'ÉLECTRIFICATION (CENTRE CÔTE D'IVOIRE)</u> Auteur(s): KOUASSI Kobenan Christian Venance. N° Page : 470-484
38	<u>LE POLE URBAIN DU LAC ROSE : OPPORTUNITES D'EXTENSION ET DE LOGEMENTS POUR DAKAR ET LIMITES ENVIRONNEMENTALES</u> Auteur(s): El hadji Mamadou NDIAYE, Ameth NIANG, Mor FAYE. N° Page : 485-496

39	<u>GÉOMATIQUE ET GÉODONNÉES POUR LA CARTOGRAPHIE GÉOLOGIQUE EN ZONE FORESTIÈRE: CAS DE KAMBÉLÉ (EST CAMEROUN)</u> Auteur(s): BISSEGUE Jean Claude, YAMGOUOT NGOUNOUNO Fadimatou, TCHAMENI Rigobert, NGOUNOUNO Ismaïla. N° Page : 497-510
40	<u>DEFICIT D'ASSAINISSEMENT ET STRATEGIES DE RESILIENCE DANS LA VILLE DE BOUAKÉ</u> Auteur(s): KRAMO Yao Valère, AMANI Kouakou Florent, ISSA Kouadio Bonaventure, ASSI-KAUDJHIS Narcisse. N° Page : 511-523
41	<u>LES ENJEUX DE L'ACCÈS AUX ESPACES SPORTIFS ET PRATIQUES SPORTIVES DANS LA VILLE DE BOUAKÉ</u> Auteur(s): OUSSOU Anouman Yao Thibault. N° Page : 524-534
42	<u>LA PRODUCTIVITE DE LA CULTURE D'ANACARDIER DANS LA SOUSPREFECTURE DE TIORONIARADOUGOU AU NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE</u> Auteur(s): TOURÉ Adama. N° Page : 535-546
43	<u>USAGE ET GESTION DU PARC IMMOBILIER PUBLIC DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE A KORHOGO EN CÔTE D'IVOIRE</u> Auteur(s): SIYALI Wanlo Innocents. N° Page : 547-557
44	<u>IMPACT DES ENTREPRISES DE FILIÈRES PORTUAIRES SUR LES POPULATIONS LOCALES : LE CAS DE COIC DANS LE DÉPARTEMENT DE 558 KORHOGO</u> Auteur(s): YRO Koulai Hervé. N° Page : 558-569
45	<u>CARTOGRAPHIE DES FLUX MIGRATOIRES À PARTIR DE L'OUEST DE LA RÉGION DES PLATEAUX AU TOGO</u> Auteur(s): Kokouvi Azoko KOKOU, Edinam KOLA. N° Page : 570-589
46	<u>PRODUCTION DE LA BANANE PLANTAIN : QUELLE CONTRIBUTION A LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAFLE (CÔTE 590 D'IVOIRE)</u> Auteur(s): KONE Bassoma. N° Page : 590-604

LE POLE URBAIN DU LAC ROSE : OPPORTUNITES D'EXTENSION ET DE LOGEMENTS POUR DAKAR ET LIMITES ENVIRONNEMENTALES

THE LAC ROSE URBAN POLE: EXPANSION AND HOUSING OPPORTUNITIES FOR DAKAR AND ENVIRONMENTAL LIMITS

El hadji Mamadou NDIAYE,

Enseignant chercheur Département Géographie, Laboratoire Leïdi/UGB Saint-Louis Sénégal

mamadou.ndiaye@ugb.edu.sn 00221 77 555 81 26

Ameth NIANG,

Titulaire d'un master de géographie urbaine Département Géographie, Laboratoire Leïdi/UGB Saint-Louis Sénégal? 77 993 31 14

Mor FAYE,

Docteur en Géographie, Département Géographie Laboratoire Leïdi /UGB UGB Saint-Louis Sénégal

faye.mor1@ugb.edu.sn, 77 80158 68

Résumé

Cet article participe à la réflexion sur les enjeux des grands projets d'aménagement du territoire réalisés par l'Etat du Sénégal pour le développement. Il tente d'apporter une contribution aux études relatives aux mutations et apports des pôles urbains dans le processus de planification de l'extension de la capitale Dakar. Il s'intéresse aussi aux problématiques socioéconomiques et impacts environnementaux qu'il soulève dans une zone jadis périphérique voire rurale. La méthodologie repose sur une démarche classique consistant à la vérification d'hypothèses et s'appuyant sur revue documentaire, l'observation et une collecte différentielle des données de terrain à travers des enquêtes et des entretiens semi-directifs.

Les résultats de cette recherche révèlent le caractère structurant du projet du pôle urbain du Lac Rose qui permet une recomposition territoriale. Ensuite, ils révèlent que c'est une anticipation à l'occupation anarchique de la zone avec une planification préalable et permet de répondre aux problèmes d'accès aux logements à Dakar tout en réduisant les conflits fonciers. Cependant, le pôle avec l'urbanisation va engendrer le recul de la biodiversité, le recul de la végétation et l'équilibre du lac source de revenus de la population avec l'exploitation du sel.

Mots clés : Dakar, Lac Rose, Extension, logement, Environnement

Abstract

This article contributes to the debate on the challenges posed by major land use planning projects carried out by the Senegalese government for development purposes. It attempts to contribute to studies on the changes and contributions of urban centres in the process of planning the expansion of the capital, Dakar. It also addresses the socio-economic issues and environmental impacts raised by this expansion in an area that was once peripheral or even rural. The methodology is based on a classic approach consisting of hypothesis testing and relying on documentary review, observation and differential collection of field data through surveys and semi-structured interviews.

The results of this research reveal the structuring nature of the Lac Rose urban centre project, which is enabling territorial restructuring. They also reveal that it anticipates the uncontrolled occupation of the area through prior planning and addresses the problems of access to housing in Dakar while reducing land conflicts. However, urbanisation will lead to a decline in biodiversity and vegetation and upset the balance of the lake, which is a source of income for the population through salt production.

Keywords: Dakar, Lac Rose, Expansion, housing, Environmental

Introduction

Si l'aménagement du territoire est un ensemble d'orientations et de stratégies dont l'objectif est d'améliorer l'organisation et le fonctionnement du territoire et de tendre vers un

développement territorial plus harmonieux (DIOP A. et DIALLO M. M., 2016, p8), alors il trouve toute sa pertinence au Sénégal où l'organisation territoriale est très déséquilibrée. L'hypertrophie de Dakar (0,3% de la superficie nationale, 23% de la population sénégalaise et 47,6% de la population urbaine selon les données de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD, 2020, p6) est conjuguée à une forte concentration des activités industrielles avec 52% des emplois du pays et 80% des activités économiques. Selon l'ANSD (2020, p16), la région de Dakar concentre 25,5% de la population active, 39,5% des entreprises et 95% des employés de banque. Cette forte croissance urbaine a donné fruit, surtout dans les pays du sud d'un arsenal de problèmes : mobilité difficile se conjugue aux problèmes d'insalubrités, de logements, d'extension, d'étalement, de gestion etc. Aujourd'hui au Sénégal et particulièrement à Dakar, les problèmes majeurs qui inquiètent la ville sont ceux du logement et de l'étalement. En effet, l'urbanisation galopante conjuguée à un taux de croissance démographique élevé et à une insuffisance de l'offre en matière de logements, s'est traduite à Dakar par le développement de l'habitat informel (en constructions précaires ou irrégulières) et occupe plus de 30 % des superficies habitées (ONU-HABITAT, 2012, p11). Pour remédier aux déséquilibres territoriaux, l'Etat du Sénégal a adopté des politiques territoriales (renforcement des villes, régionalisation de 1996, etc.) et élaboré de nombreux projets de développement (DIAKHATE M. M., 2011, p131). Parmi les six (6) batailles sectorielles clés du volet économique du Plan Sénégal Emergent (PSE), trois (3) prennent en charge directement la problématique du développement régional du Sénégal en capitalisant sur les potentialités des différentes régions. La mise en œuvre des projets phares inscrits dans ces secteurs clés que sont, la promotion de l'agriculture commerciale, la modernisation de l'agriculture familiale, le développement de l'habitat social, et la pleine exploitation des ressources minières, devrait créer des pôles urbains capables de générer des emplois et des revenus aux populations résidentes mais également leur fournir un cadre de vie moderne avec des services décents. C'est dans ce contexte qu'il a été prévu la création de nouveaux pôles urbains dans la région de Dakar dont celui du Lac Rose. Cette politique de création de nouvelles villes vise à « solutionner » cet arsenal de problèmes auxquels fait face l'agglomération dakaroise. Cette étude analyse cette nouvelle stratégie de « saut urbain » présentée comme une alternative afin de solutionner les problèmes urbains de la ville de Dakar et répondre efficacement aux défis de la ville durable, principaux objectifs contemporains des politiques urbaines mondiales. Il s'avère important de se tourner vers le pôle du Lac Rose, que l'État du Sénégal a ciblé dans sa nouvelle politique urbaine pour en faire une éco-ville, durable, capable de répondre aux nombreuses difficultés des populations de la « grande métropole ». In fine l'objectif de cette étude est d'analyser la contribution du pôle urbain du Lac Rose sur la dynamique spatiale et la crise urbaine de Dakar, et les insuffisances et manquements que le pôle pourrait causer au niveau du site choisi et les villages environnants.

1. Méthodologie

1.1. Présentation zone d'étude

Le pôle du Lac rose est constitué de son plan d'eau de surface et de sa zone d'influence limitée au nord par l'océan atlantique, à l'ouest par l'agglomération dakaroise, au sud par la route des Niayes et à l'est par la limite administrative de la région de Dakar. Le pôle du Lac Rose se structure autour de son écosystème humide très spécifique qui lui confère une dimension touristique internationale et des projets de pôles urbains du Lac rose, de Dénia Biram Ndaw et Diacksao-Bambilor. Depuis sa déconnexion avec la mer vers le Ve siècle, le lac fonctionne comme un bassin évaporatoire, alimenté essentiellement par les eaux de la nappe phréatique et les eaux de ruissellement. Le processus d'asséchement du lac (sa superficie est passée de 6,7 km² en 1954 à moins de 3 km² en 2006 SAMBOU B. S., 2010 p11)

est accéléré par les facteurs anthropiques, notamment l'obstruction du réseau hydrographique provoquée par la construction d'infrastructures et la déviation des cours d'eau naturels en amont de la zone du Lac. Cette perturbation du réseau hydrographique risque d'être accentuée par les projets d'urbanisation à réaliser au niveau du bassin versant. Également, cette zone est particulièrement sensible aux inondations. En effet, elle appartient à l'écosystème des Niayes qui est caractérisé par des sols hydro morphes avec des nappes quasi affleurantes. Ainsi, compte tenu de la fragilité de cet écosystème, les projets de développement de pôles urbains devront promouvoir une urbanisation durable de la zone afin de préserver l'écosystème et gérer les risques sur les populations. La figure 1 fait état de la localisation du pôle urbain de lac rose.

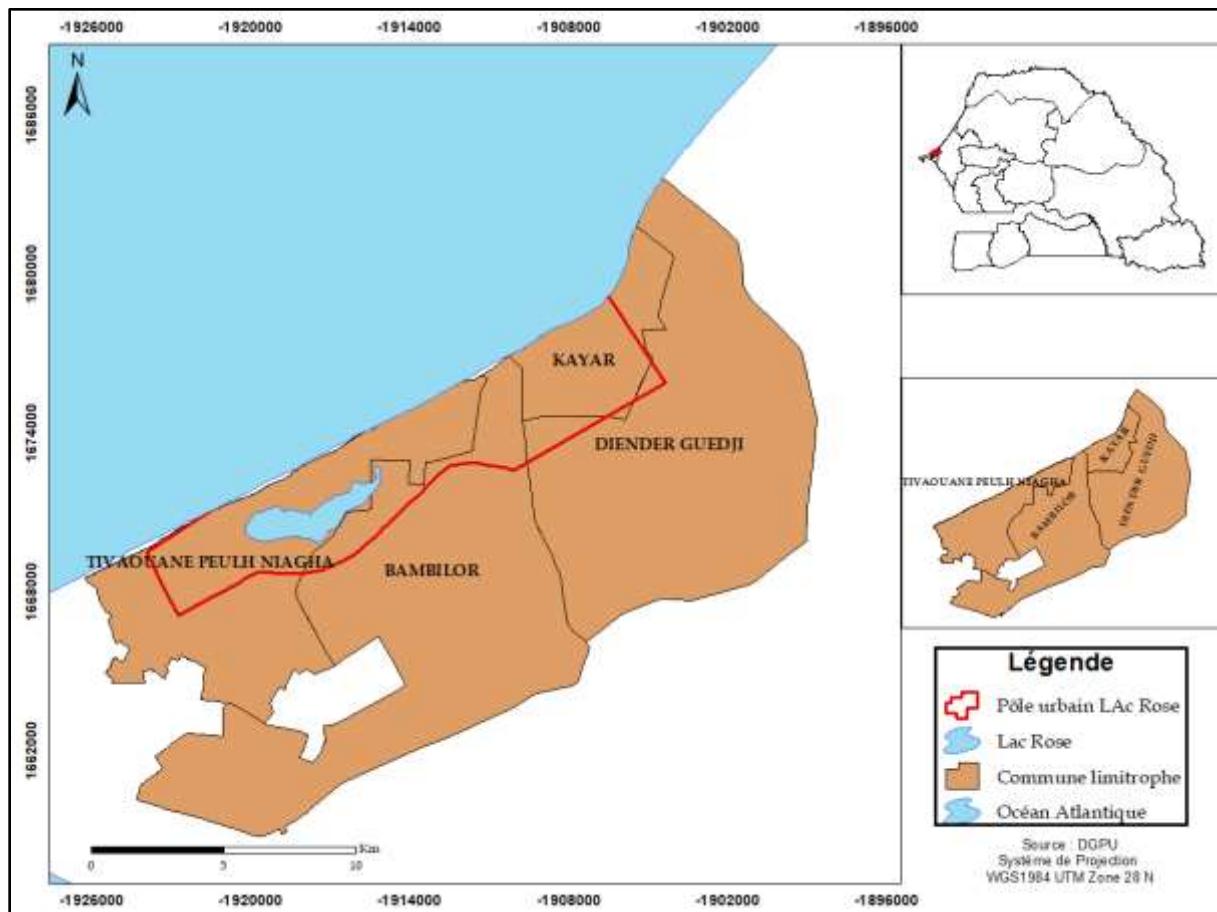


Figure 1 : Localisation du pôle urbain de lac Rose

Le pôle du Lac rose est limité au nord par l'océan atlantique, à l'ouest par l'agglomération dakaroise, au sud par la route des Niayes et à l'est par la limite administrative de la région de Dakar. Il couvre les communes de Bambilor, de Tivaoune peulh- Niague et de Sangalkam et est constitué des écosystèmes humides et fragiles situé autour du Lac Rose (schéma directeur d'aménagement et de développement territorial de la zone Dakar -Thiès-Mbour, 2015, p70). Au plan pédologique, la zone du Lac Rose présente sur le littoral des sols secs : dunes vives ou dunes fixées selon les endroits. Dans l'ancienne emprise du lac, on trouve des sols salés à alcalis : sables et sables argileux. Le reste du terrain est occupé par des sols ferrugineux non ou peu lessivés : famille des Diors sur sables de Tombolo. Le Lac Rose, était une lagune ouverte sur l'Océan Atlantique qui s'est refermée et isolée de l'océan il y a 250 ans environ. Depuis, le lac se comporte en bac évaporatoire, entraînant une précipitation du sel qui se dépose au fond et une baisse continue de son niveau. Des interactions avec la nappe

phréatique ont cependant été mises au jour récemment, démontrant un fonctionnement complexe entre l'océan, le lac et la nappe.

La zone du Lac Rose présente une grande diversité de formes d'habitat, reflet des dynamiques urbaines et sociales locales. On y distingue principalement l'habitat individuel en auto-construction, dominant autour des villages et souvent dépourvu de permis de construire, ainsi que l'habitat individuel réalisé par de petites entreprises pour des ménages aux revenus moyens. À cela s'ajoutent les logements promotionnels construits par des promoteurs dans le cadre de lotissements approuvés, souvent destinés aux résidences secondaires des Dakarois. Enfin, l'habitat en petit collectif se développe, soit à l'initiative de propriétaires à but commercial, soit par des promoteurs immobiliers. Cette diversité traduit une urbanisation mixte, combinant pratiques informelles et projets planifiés.

1.1. *Outils et méthodes*

Nous avons mis en place un protocole de recherche qui nous a permis de répondre à la problématique de recherche et de contribuer à une meilleure compréhension des apports de la mise en place du pôle urbain et de ses contraintes sociales et environnementales.

La collecte des données de terrain a constitué une phase de cette méthodologique. Elle s'est articulée autour de deux étapes : les enquêtes réalisées au moyen d'un questionnaire et les entretiens semi directifs et individuel au moyen d'un guide d'entretien.

La collecte s'est effectuée au niveau du site du pôle urbain du Lac Rose, notamment dans les villages environnants. Les personnes interrogées sont choisies dans trois villages où est établi le pôle urbain de Lac Rose, situés dans la commune de Niague Tivaoune Peulh (Baneuba, Deni Guedj, Niague Peulh). Ces villages sont choisis car étant directement impactés par les aménagements du pôle.

1.2. *L'échantillonnage*

La méthode d'échantillonnage choisi est celle aléatoire simple permettant de réaliser une enquête quantitative sur 180 individus représentant 4% de la population total des quartiers cible (Baneuba, 1794 habitants ; Deni Guedj, 832 habitants et Niague Peulh, 2427 habitants) (ANSD, 2023, p134). Les enquêtes ont été réalisées avec un questionnaire élaboré sur la plateforme kobotool box. Ces personnes enquêtées sont choisies dans quatre villages de Lac Rose de manière aléatoire, situés tous dans la commune de Niague Tivaoune Peulh. Le pourcentage de personnes interrogées dans chaque village est proportionnel à la taille de sa population. Le tableau n°1, fait la répartition de l'échantillon de la population à enquêter.

Localités/quartiers	Nombres de personnes interrogées
Niague Peulh	20
Keur Mareme Mbengue	35
Keur Balla	30
Deni Guedj	30
Keur Simbiri	65
TOTAL	180

Tableau 1 : Répartition de l'échantillon de la population enquêtée

Source : auteurs, 2025

Le tableau 1 fait la répartition des 180 personnes interrogées dans le cadre de l'enquête de terrain. La localité de Keur Simbiri concentre le plus grand nombre d'enquêtés (65 personnes), soit plus du tiers de l'échantillon total, ce qui s'explique par sa taille

démographique et sa position stratégique dans la zone d'étude. Les autres localités, telles que Keur Marème Mbengue, Keur Balla et Deni Guèdj, présentent des effectifs moyens, tandis que Niague Peulh compte le nombre le plus faible de répondants.

1.3. *Les entretiens*

Les entretiens sont réalisés avec des personnes ressource qui maîtrisent les mécanismes et processus de la mise en œuvre du pôle urbain et qui ont une implication directe. Ainsi, le personnel de la Délégation Générale des Pôles Urbains (DGPU) a été d'un grand apport. Ils ont aussi fourni une riche documentation. Les autorités locales notamment le secrétaire municipal de la mairie de Tivaoune Peulh Niague, et les chefs de villages nous ont permis d'avoir d'importantes informations sur les dynamiques dans la zone, les conséquences et impacts de la mise en œuvre du pôle sur la collectivité territoriale et les villages.

1.4. *2. Outils de traitements des données*

Pour le traitement et l'analyse des données plusieurs outils traitements ont été utilisés. Pour l'élaboration du questionnaire et du guide d'entretien, la plateforme *kobotoolbox* a été utilisée, les données ont été collectées au moyen de téléphones portables sur lesquels l'application *kobocollect* a été installée. Les figures ont été réalisées avec Microsoft Excel. Enfin, les logiciels *Google Earth* et *QGIS* ont permis la confection des cartes.

2. Résultats et analyses

2.1. *Anticiper le développement spatial de l'agglomération dakaroise*

L'agglomération dakaroise subit l'étalement de son tissu urbain, malgré les nombreuses tentatives étatiques pour endiguer le phénomène.

La mise sur pieds du pôle urbain du lac Rose s'annonce comme un moyen pour permettre la maîtrise de l'extension de la métropole dakaroise. C'est une initiative pour tenter de maîtriser la croissance de l'espace périphérique, qui est prisé de tous les côtés, et de définir des lignes d'orientation de la croissance du tissu urbain, afin d'en exercer un contrôle permanent et plus facile. Le pôle permettra donc de lutter contre les occupations sans planification de l'espace qui sont souvent hors de tout contrôle et de la réglementation. La mise en place du pôle urbain à Lac Rose constitue une alternative face au développement spatial spontané de Dakar. La figure 2 présente les opinions des enquêtés sur les aptitudes du pôle urbain à répondre à l'extension spontanée de Dakar.

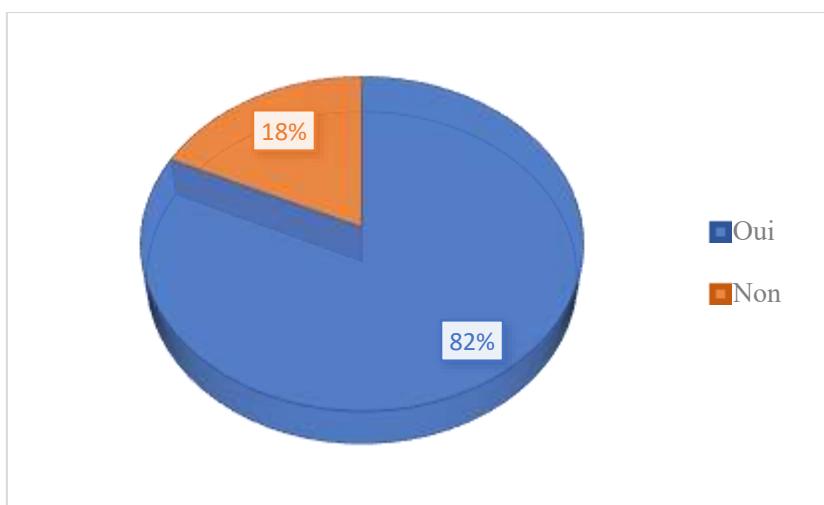


Figure 2 : Proportion de l'adhésion des populations sur l'opportunité du pôle du Lac Rose

Source : Enquêtes 2025

Cette figure 2 présente l'adhésion des populations au pôle dont l'impact sur le développement spatial de Dakar et la maîtrise sur les occupations anarchiques sont attendus. Pour 81% de populations, le pôle urbain du Lac Rose constitue un rempart au développement spontané de l'agglomération dakaroise. C'est une zone bien aménagée avec des logements sociaux, des équipements collectifs (écoles, hôpitaux, marchés), et des zones économiques qui vont favoriser le développement spatial, économique et social. Les raisons évoquées par les populations sont variées, telles que présentées par la figure 3.

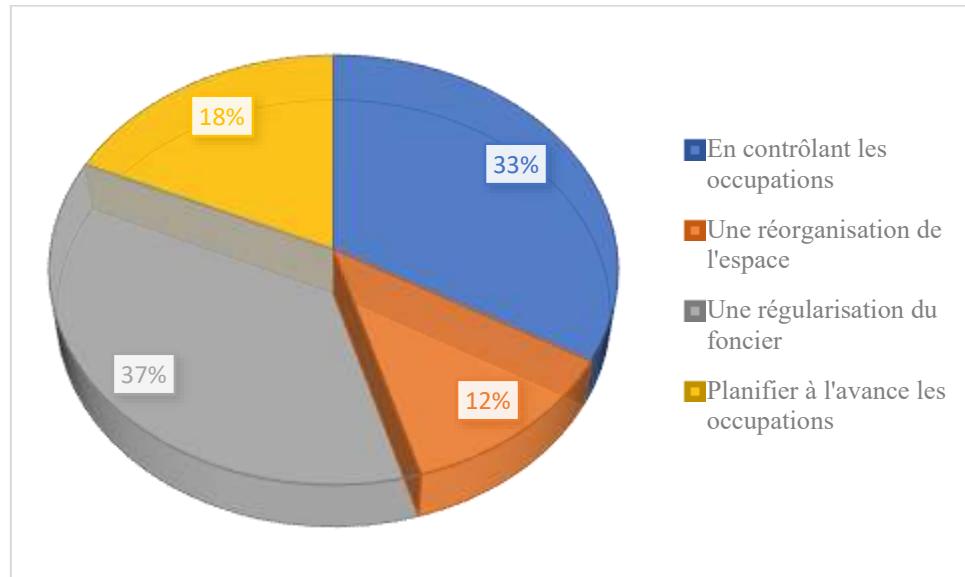


Figure 3 : Contributions du pôle urbain de lac Rose

Source : Enquêtes 2025

La figure 3 montre que 33% des populations évoquent un contrôle des occupations, 37% évoquent une régularisation foncière, 18% parlent de l'importance de la planification et 12% disent que le pôle va participer à la réorganisation de l'espace. Ainsi, ce projet urbain est un moyen pour contrôler cette extension en anticipant le développement spatial. La figure 4 fait état des raisons évoquées par les populations ayant des doutes sur la capacité du pôle urbain à résoudre le développement spontané de Dakar

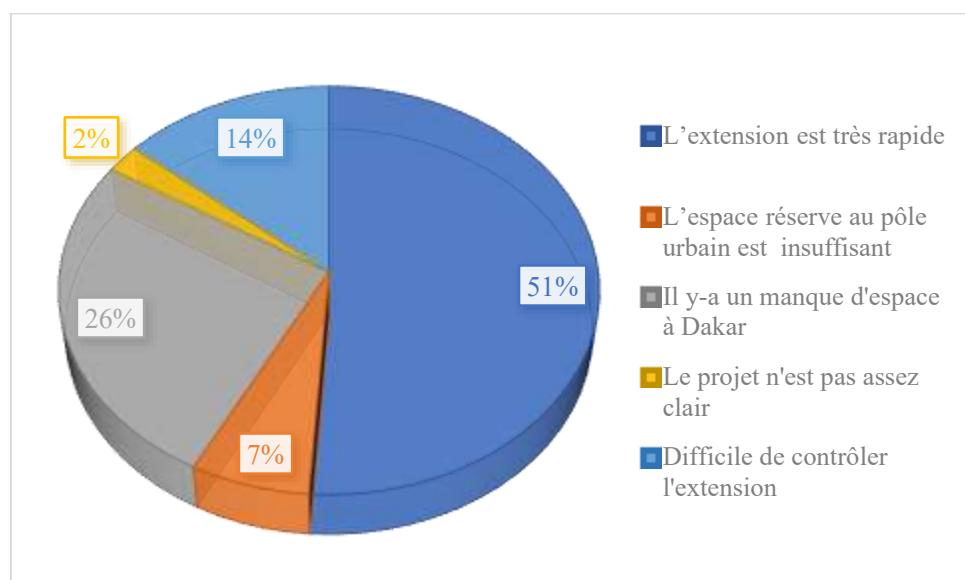


Figure 4 : Contraintes du pôle du Lac Rose

Source : Enquêtes 2025

Cependant, d'autres populations enquêtées ont manifesté du pessimisme à l'endroit du pôle urbain. Pour 51% d'entre eux, le pôle va engendrer une extension urbaine très rapide due surtout au manque d'espaces à Dakar (26%). 14 % pensent qu'il est difficile de contrôler l'extension d'autant plus que l'espace réservée au pôle urbain est insuffisant (7%). Malgré l'optimiste et l'intérêt suscité par le pôle, pour certains, le pôle ne peut pas anticiper l'extension urbaine de Dakar. Beaucoup pensent ainsi que le rythme de l'extension est très rapide dans la région, raison pour laquelle il sera quasi-impossible de la contrôler.

La figure 5 représente l'opinion de la population enquêtée sur l'apport dans l'autosuffisance en logements du pôle urbain à Dakar,

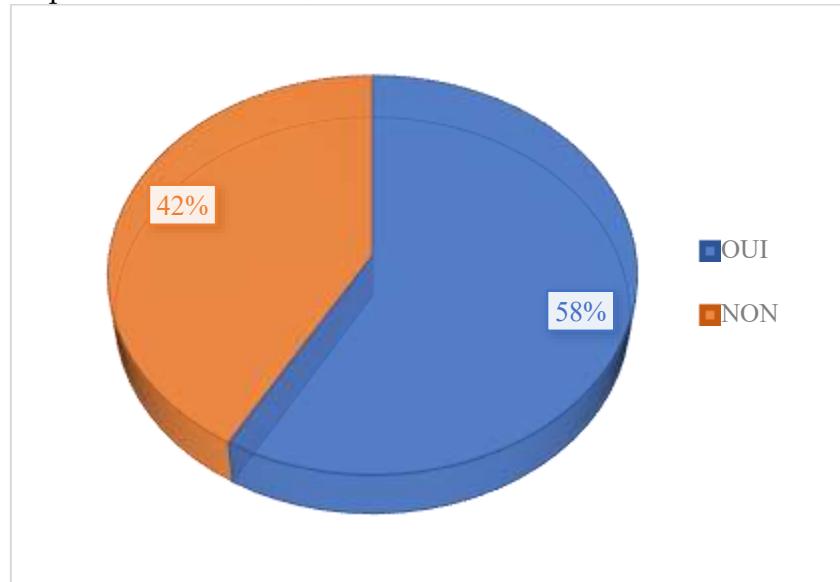


Figure 5 : Proportion de la population étant d'accord sur les apports dans le logement du pôle

Source : Enquêtes 2025

La figure 5 laisse voir que pour la majeure partie des populations, soit 58%, le pôle urbain peut apporter des solutions pour le logement, contre 41% qui soutiennent le contraire. Cela laisse sous-entendre que le pôle urbain peut bien contribuer à soulager le déficit de logement à Dakar vu son importante assiette foncière (7000 ha).

2.2. *Le pôle urbain une alternative crédible pour régulariser le foncier*

La ville de Dakar manque d'espace entraînant des occupations anarchiques et irrégulières et des conflits fonciers. C'est pourquoi à travers la création du pôle urbain du Lac Rose, l'État vise un meilleur contrôle et une meilleure gestion du foncier. En effet, Lac Rose, avec ses villages, offre des possibilités d'habititations. Faisant partie du domaine national, cette zone est en proie à de multiples litiges fonciers. La figure 6 montre comment le pôle urbain peut contribuer à la régulation du foncier.

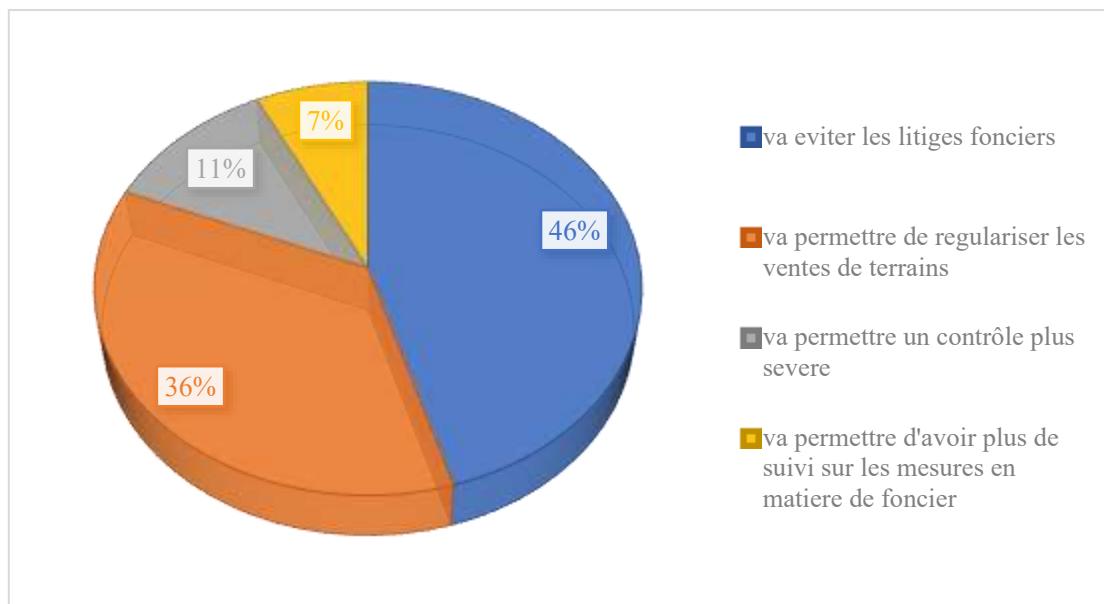


Figure 61: Avis des populations sur l'apport du pôle urbain en matière de contrôle foncière

Source : Enquêtes 2025

La figure 6 représente de l'importance du pôle urbain sur le foncier au niveau du Lac Rose. Etant une zone aménagée au préalable avec des modes d'attribution claire, 46% pensent que le pôle va éviter les litiges fonciers. Pour 36% des populations, le pôle va permettre une régularisation des transactions des parcelles. Le pôle va aussi permettre un contrôle plus sévère (11%). Et enfin, 7% pensent que le pôle est une opportunité de suivi des mesures en matière foncière.

2.3. *Les Limites du pôle urbain*

Malgré l'enthousiasme noté avec le pôle urbain du Lac Rose, le scepticisme voire le pessimiste sont notés dans une certaine population interrogée. Ces derniers évoquent des éléments qui peuvent être des limites à la réussite du projet. Ainsi, la figure 7 fait état des craintes de personnes enquêtées.

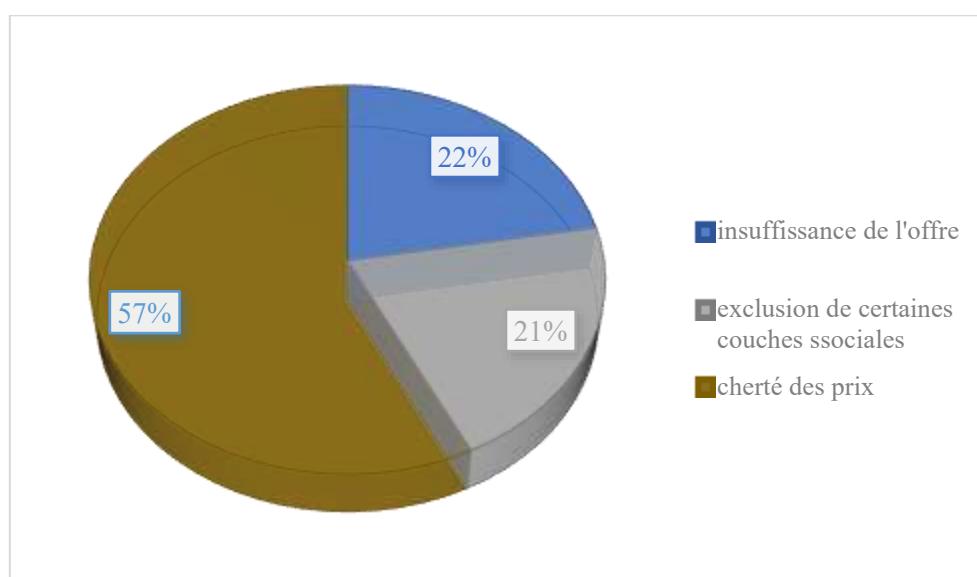


Figure 7 : Appréciation des limites du pôle urbain du Lac Rose sur le logement

Source : Enquêtes 2025

Les limites du pôle urbain sont pour 57% des populations les prix des logements qui peuvent être chers. 22% pensent que l'offre sera insuffisante et 20% sont estimé ces coûts élevés seront la source d'une exclusion sociale. Ainsi, il est clair que le pôle urbain bien qu'étant annoncé avec une mixité sociale, sera loin d'être accessible à tout le monde notamment à cause de la cherté des prix, et à l'insuffisance de l'offre face à une population toujours en croissance à Dakar

En outre, le pôle va créer une recomposition territoriale en favorisant une urbanisation. Cette recomposition se manifestera par : une réduction des zones de cultures ; perturbation des parcours de bétails ; des reconversions socio-économiques etc. La figure 8 fait la répartition des différentes menaces du pôle sur l'espace environnant.

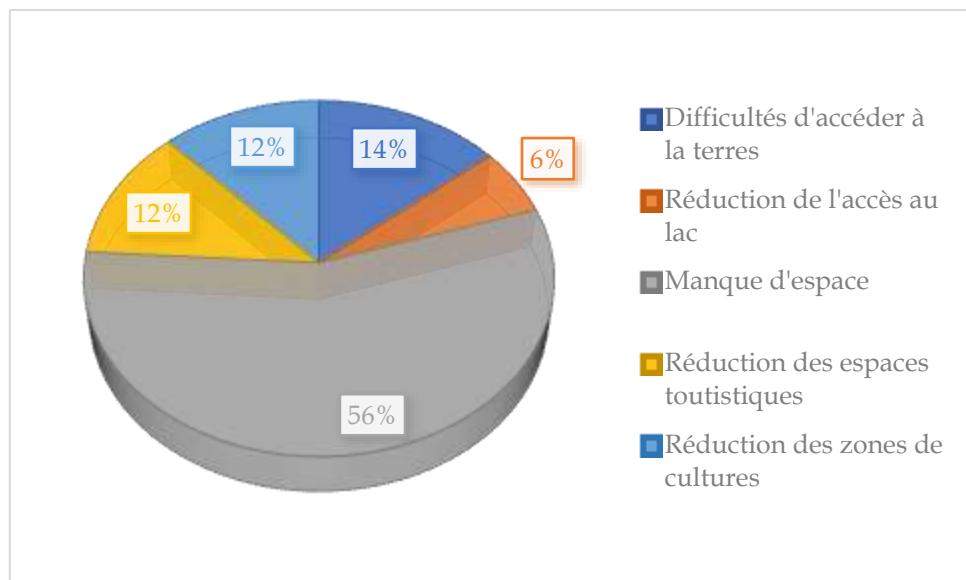


Figure 8 : Répartition des menaces du pôle urbain sur les villages

Source : Enquêtes 2025

Dans cette 8, il est représenté, l'appréciation de la population sur les menaces du pôle urbain sur les villages. Les résultats montrent que les populations dans leur majorité (56%) estiment que le pôle est un objet de recomposition territoriale qui va bouleverser l'organisation traditionnelle et ainsi créer un manque d'espace. Par contre, il y a 14% pour qui le pôle va créer des difficultés d'accès à la terre. Pour 12% le pôle sera à l'origine de réduction des espaces touristiques. Pour les 12% aussi, une forte baisse des zones de culture notamment le maraîchage sera noté à cause du pôle et pour les 6% restant le pôle sera à l'origine d'une réduction de l'accès au lac notamment pour l'exploitation du sel. Ces constats peuvent s'expliquer par le caractère ambigu du projet, si certains sont bien informés, d'autres ne savent pas grand-chose du projet ou même restent pessimistes par rapport aux promesses des autorités.

2.4. Les contraintes du pôle urbain du Lac Rose sur l'environnement

Le pôle urbain risque de modifier l'équilibre écologique. En effet, avec la création de cette nouvelle ville, dont les aménagements peuvent accélérer le processus d'assèchement du Lac, l'activité économique autour du sel peut être directement menacée. Il faut dire que l'extraction du sel au niveau du lac rose reste la principale activité économique. Il est important de ne pas perdre de vue que cette activité reste assujettie à la préservation et au maintien de l'équilibre du lac. Les constructions au bord du lac, surtout celles situées vers les filaos, constituent une réelle menace pour le lac. On note sur place le terrassement de vergers, remplacer par des constructions en hauteur, des R+4, au bord du lac obstruant ainsi

de fait la vue, alors que c'est une zone maritime. Des terrains sont vendus à moins de 20 mètres du lac et la construction de ces terrains n'est pas sans conséquences pour le lac et les pratiquants du lac notamment ceux qui exploitent le sel. Cependant, cette situation va continuer avec le pôle qui va permettre l'érection de bâtiments. Cette floraison de constructions pourrait être une menace réelle sur le lac en empêchant l'infiltration et favoriser un ruissèlement des eaux pluviales et usées vers le lac et le polluer.

Aujourd'hui avec la mise sur pied du pôle urbain du Lac Rose, l'accélération de l'urbanisation de la zone s'accompagnant de l'artificialisation du milieu et l'imperméabilisation du sol. Le lac est plus que jamais sous les menaces des eaux d'inondation. En effet l'inondation réduit drastiquement la production du sel en augmentant la profondeur du lac et en faisant fondre le sel au sein du lac, rendant par la même occasion le travail plus difficile pour les populations.

3. Discussion

L'analyse des résultats confirment de nombreuses études portant sur les impacts de projets structurants sur les dynamiques territoriales.

S'agissant des apports et contributions du pôle urbain sur l'aménagement du territoire et la régularisation de l'occupation il est démontré que les pôles urbains contribuent à développer ou à moderniser, selon le cas, leurs réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable, dans le but d'offrir au plus grand nombre de leurs habitants une qualité de vie meilleure pour en faire de vrais consommateurs, avec l'amélioration de leur pouvoir d'achat. Cette dynamique s'accompagne d'une urbanisation des territoires comme catalyseur de cette émergence à travers le renouveau urbain, ayant comme soubassement la maîtrise de la technologie dans toutes ses dimensions.

Cet apport des villes nouvelles ou pôles urbain à la périphérie de Dakar est qu'ils participent à cette logique de déconstruction du concept de l'urbain. Ainsi, le pôle de Diamniadio est présenté comme le résultat d'une approche et un modèle de smart city qui induisent de nouveaux modes de transport, d'habitat, de consommation, de production, de nouveaux rapports à la biosphère (SAMB N. M., 2019, p397).

Ensuite, nos analyses sur les activités sous menaces vont dans le même sens que certains auteurs qui ont mis en évidence les problèmes induits par le pôle urbain dans la zone. En effet, les travaux de BALDE B. (2019, p73) ont fait ressortir que le projet du pôle urbain de Lac Rose est prévu pour une superficie de 7000 ha de terre occupée à 91,50% par diverses activités. Cette partie devant abriter le pôle a toujours une réserve de terres pour la pratique des activités locales. Ainsi, 58,5% des chefs de ménages pensent que le pôle urbain va fortement impacter sur la disponibilité des terres ; ils pensent que la réalisation du pôle va entraîner un manque d'espace. Pour certains, la restructuration des villages situés dans le domaine habité aura comme premier impact la difficulté d'accès à la terre pour la pratique maraîchère mais aussi l'accélération de la pression urbaine.

L'extraction du sel au niveau du Lac Rose profite à tous les habitants des villages du domaine avec un accès libre à tous. Cependant, il est nécessaire de ne pas perdre de vue que cette activité reste assujettie à la préservation et au maintien de l'équilibre du Lac Rose. Avec la poussée actuelle de l'urbanisation dans cette partie des Niayes, les possibles aménagements du pôle urbain pourraient participer à accélérer le processus d'assèchement du Lac Rose. D'ailleurs ce sentiment est partagé par certains exploitants du sel en plus du doute sur la continuité du libre accès au Lac. Ce qu'il ne faudrait oublier c'est qu'une urbanisation incontrôlée dans cette zone pourrait bien limiter les apports d'alimentation en eau pour le Lac Rose (BALDE B., 2019, p80).

En outre, les impacts sont notés sur le plan environnemental avec notamment la perte de la biodiversité, le recul du couvert végétal et de possible inondation. Des travaux scientifiques corroborent ce fait. En effet, le projet du pôle urbain s'inscrit dans un site au relief accidenté

par la succession de dunes limitées par des dépressions. Ainsi c'est partant des différents documents qui traitent du relief de la zone que nous avons mis en exergue l'argument selon lequel les futurs aménagements pourraient connaître le problème des inondations, si la question n'est pas anticipée (BALDE B., 2019, p94).

Conclusion

Le nouveau pôle urbain du Lac Rose avec ses objectifs très ambitieux est tout de même sujet à beaucoup de critiques et de pessimismes de la part des spécialistes en matière urbaine, et aussi de la part des populations de la zone du Lac Rose. Si certains estiment que le pôle urbain sera un catalyseur de la continuité de l'extension du tissu urbain dakarois, d'autres lui reproche d'être source de nouvelles tensions foncières au sein de la région. En outre, de nombreuses populations ainsi que plusieurs spécialistes expriment des craintes quant au risque de transfert des problèmes de l'agglomération dakaroise vers cette zone. D'un autre cot les villageois composés principalement d'agriculteurs et d'éleveurs voient une potentielle et nouvelle menace s'abattre sur leur territoire avec la mise sur pieds du pôle urbain du Lac Rose, avec la très grande assiette foncière dont il fait l'objet. Beaucoup d'entre eux estiment une réduction ou même la disparition de leurs terres de culture au profit d'une urbanisation très accélérée. Ils voient la zone être prise d'assaut par des prometteurs immobiliers qui se précipitent à se tailler de bons hectares et des populations qui cherchent toutes à se procurer un terrain à bâtir. Les villageois sont ainsi très craintifs avec le pôle urbain dont ils dénoncent déjà une faible implication et un manque d'information venant des autorités. Ainsi, ils alertent sur les conséquences du pôle urbain sur leurs environnement notamment mais aussi sur leurs activités économiques, sources de leurs revenues.

Références bibliographiques

- AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE (ANSD), 2020, Direction des Statistiques démographiques et sociales, Division du Recensement et des Statistiques démographiques, Bureau de L'État civil et des Projections démographiques (BECPD), répartition de la population du Sénégal par région administrative. Rapport final, p. 25.
- AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD), 2024, 5e Recensement général de la population et de l'habitat, 2023 (RGPH-5, 2023), (Décret N° 2021-1198 du 20 Septembre 2021), Rapport définitif, p. 51.
- AGENCE NATIONALE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, 2015, Schéma directeur d'aménagement et de développement territorial de la zone Dakar-Thiès-Mbour, rapport provisoire, Dakar, ANAT, p. 163
- APIX ET MINISTÈRE DU RENOUVEAU URBAIN, DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE, 2016, Plan Directeur d'Urbanisme de Dakar et ses Environs Horizon 2035 : Rapport final, Volume II, Dakar, p. 434.
- DIAKHATÉ Mouhamadou Mawloud, 2011, L'Aménagement du territoire au Sénégal : Principes, pratiques le XXIe siècle, Paris, Harmattan, p. 225.
- BALDE, Boubacar, 2019, « *Projet du pôle urbain de Lac Rose : analyse prospective des conséquences socio-économiques et environnementales de l'urbanisation* », Mémoire de Master II, UCAD, p. 110.
- DIALLO Mohamadou Mountaga, NGOM Mame Cheikh, 2021, « *Projets d'aménagement et mutations territoriales au Sénégal : cas de l'aéroport international blaise Diagne dans la commune de Diass* », in Revue de géographie du laboratoire Leïdi, 26, p. 147-178.
- NDIAYE Modou, 2020, « *les enjeux de la planification urbaine et du développement urbain durable : le pôle urbain de Diamniadio aux portes de la métropole dakaroise* », in Revue de géographie du laboratoire Leïdi, 23, p. 70-80.
- ONU -Habitat, 2012 « Profil du logement au Sénégal », p. 148.

République du Sénégal, 2006, Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté II (DSRP II), Dakar, Ministère de l'Économie et des Finances, p. 104.

République du Sénégal, Ministère de la Gouvernance Territoriale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire 2015, Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement Territorial (SDADT) de la zone Dakar-Thiès-Mbour : Annexe, Dakar, République du Sénégal, p. 136.

SAMB Ndeye Marieme, 2019, « *Enjeux et défis de la gouvernance du pôle urbain de Diamniadio (Dakar)* », in Revue de géographie du laboratoire Leïdi, 23, p. 389-403.

SAMBOU, Bernard Siguendibo, 2010, *Études sédimentologique, micropaléontologique (foraminifères et ostracodes) et paléoenvironnementale du quaternaire récent du sondage LR4 du Lac Rose (Cap-Vert, Sénégal)*, Mémoire de Master II, UCAD, p. 42.